



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ARMAM DU 11 MARS 2016

Le vendredi 11 mars 2016 à 9h00 s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire d'ARMAM à PLOUBAZLANEC au sein de l'hôtel Best Western Plus.

### Présents :

Président	Philippe COURCAUD
Vice-Président Manche	Pascal BLANCHET
Vice-Président Méditerranée	Thierry ARNAL
Vice-Président Atlantique	Francis FAVROUL
Conseiller technique	Philippe SUBRERO
Secrétaire adjoint	Pierre-Yves MONFORT
Trésorier	Philippe GOURET
Les Bateliers Arcachonnais	Thibaud LOUART
Izenah Croisiere	Gilbert THEBAUD
Comatrive	Michel JACQUES
Escal Ouest	Bastien MALGRANGE & Cedric PERRET
Vedettes de BREHAT	Didier CORLOUER
Compagnie CORSAIRE	Jean-Luc GRIFFON
Compagnie ARMEIN	Guy CREACH
GIE ARMOR Excursions	Loïc CREACH
Taxi Bateau BRIGANTIN	Stéphane LEHEMBRE
MSM	Arnoux MAYOLI
Vedettes ANGELUS	Yann PASCO
Le Passeur du Trieux	Sébastien PEILLET
ROYAN Croisières	Matthieu QUEGUINER

### Excusés et Représentés :

Secrétaire	Franck LAUSSEL représenté par T ARNAL
Représentant Roussillon	Michel CLEMENT représenté par T ARNAL
Les Bateaux de Saint Raphael	représenté par T ARNAL
Colombo Line	représenté par T ARNAL
Les 4 Maries	représenté par T ARNAL
Atlantide TVM	représenté par P BLANCHET
SAN PAULU	représenté par P BLANCHET
CATAMARAN Picardie	représenté par P BLANCHET
AMV	représenté par P BLANCHET
NAVIVOILE	représenté par AM BRET
Visite des Calanques	représenté par P COURCAUD
Navette Ile Verte	représenté par P COURCAUD
NAVE VA	représenté par P COURCAUD
Cie du Golfe	représenté par P COURCAUD
Bac le Picot	représenté par P COURCAUD

Côte Radieuse	représenté par P COURCAUD
Laita Croisières	représenté par P COURCAUD
La Nivelles	représenté par F FAVROUL
OFFSHORE Services	représenté par F FAVROUL
Les Bateaux Verts	représenté par S LEHEMBRE
CTM	représenté par A MAYOLI
ICARD Maritime	représenté par A MAYOLI
LOCALANQUE	représenté par PY MONFORT
Trans. Maritimes Toulonnais	représenté par PY MONFORT
Vedettes Ile d'OR	représenté par PY MONFORT
Vedette des Abers	représenté par PY MONFORT

Excusés :

Les Bateliers de la Cote d'Azur	Yves ARNAL
Visionaute	Pascal SALOMON
Cabinet BESSE	Frédéric JOUSSE & Nicolas PASGRIMAUD
SURVITEC	Marc GUILLONNEAU

Invités :

LS Résa	Louis LAGADEC
Santiano Info	Alisson LATHIERE
Groupe EYSSAUTIER	Alexandre MOUSSET & Philippe GALIBERT
VOLVO PENTA	Joël HABER
ESCO TRANSMISSION	Franck BENOIT & Guillaume BUTIN
Atlantic Marine Services	Pierre-Yves MILLET
GASPE	Gérard BOUCHET, Président
OCEA	Fabrice EPAUD & Elvis SAHMANOVIC
Administratif ARMAM	Anne Marie BRET

Philippe COURCAUD souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse les adhérents et invités absents. Après décompte des membres présents ou représentés, il déclare le quorum atteint.

Philippe COURCAUD remercie ensuite les adhérents, partenaires et invités présents et en particulier Pierre-Yves MILLET représentant l'agence maritime ATLANTIC MARINE SERVICES qui vient récemment de rejoindre ARMAM en qualité de partenaire.

Pour commencer la séance, Philippe COURCAUD souligne les 15 années d'existence d'ARMAM créée en janvier 2001. Il remémore les différents membres fondateurs du groupement et remercie ceux qui sont toujours présents et fidèles à ARMAM.

**1. Présentation des partenaires :**

Successivement, les intervenants présentent leur activité :

- Franck BENOIT pour la société ESCO TRANSMISSION,
- Joël HABER pour VOLVO PENTA Industrie et Marine : Joël HABER décrit les outils de gestion de flotte proposés par sa société.

- Louis LAGADEC pour les évolutions concernant le logiciel de billetterie LS RESA, et notamment :
  - la possibilité de télécharger sur des douchettes la liste des passagers pour le contrôle des embarquements même en cas de déficit de connexion internet,
  - l'adaptation du logiciel aux contraintes de comptage imposées par la division 170,
  - le développement du module statistique permettant de dégager un chiffre d'affaires par bateau.
- Alisson LATHIERE pour le logiciel de paie marins SANTIANO permettant la réalisation des payes des marins, la gestion des DMIST, la planification, ainsi que la gestion des futures DSN. Une offre commerciale spécifique est réservée aux adhérents d'ARMAM leur permettant de bénéficier durant la 1<sup>ère</sup> année de 6 mois offerts sur la maintenance du logiciel.
- Philippe GALIBERT pour le Groupe EYSSAUTIER, courtier en assurances maritimes et transports. Le cabinet gère 1 500 navires de tous types avec près de 70 millions d'euros de primes.
- Pierre-Yves MILLET représentant la société ATLANTIC MARINE SERVICES, courtier maritime basé à CONCARNEAU.

## 2. Présentation du rapport moral

Le Président donne ensuite lecture de son rapport moral reprenant les faits marquants de l'année 2015 :

- Poursuite de l'action à l'encontre des NUC irréguliers

Dès mars 2015 un courrier a été adressé à la DAM afin qu'ARMAM soit associé à la révision de la division 241 qui s'applique aux NUC. Ce courrier est resté sans réponse malgré plusieurs rappels.

Tout au long de la saison 2015, tous les témoignages des dérives des NUC transmis à ARMAM ont été relayés auprès des institutions locales ou nationales. Nous avons obtenu quelques réponses, des armateurs également et les autorités semblent sensibilisées sur le sujet. Plusieurs contrôles ont ainsi été diligentés. La DDTM à Marseille a été particulièrement efficace.

- Soutien d'ARMAM auprès de Didier CORLOUER dans son action à l'encontre d'un NUC irrégulier

Plusieurs membres du bureau et des armateurs se sont déplacés et ont manifesté aux côtés de l'armement des Vedettes de Bréhat début août :



- Participation d'ARMAM au salon EUROMARITIME du 03 au 05 février 2015 à Paris
- Veille sociale, fiscale et réglementaire à destination des adhérents

Philippe COURCAUD évoque notamment le suivi et l'intervention d'ARMAM sur l'épineuse question de la restructuration des branches maritimes et de la possible extension d'une convention collective associée à cette réforme.

- Participation à l'AG du GASPE

Des représentants d'ARMAM ont assisté à l'AG du GASPE en septembre 2015 (Thierry ARNAL, Philippe COURCAUD et Damien COURCAUD)

- Réunion au cours du salon nautique en décembre avec le bureau SM2 à propos de la révision de la directive Européenne 2009/45 et de la classification des plus de 24m

Réunion à laquelle plusieurs membres d'ARMAM, des chantiers navals et des architectes ont participé.

Philippe SUBRERO intervient pour expliquer comment la commission européenne revient sur l'application de cette directive aux navires à passagers français.

Jusqu'alors, par nos actions passées notamment dans les années 2000-2002 nous avons réussi à maintenir les navires en aluminium hors du champ de cette directive très contraignante en faisant exclure tous les navires non « équivalent à l'acier ». En effet ce texte issu d'une réglementation de navires types paquebots et navires de haute mer (SOLAS) est totalement inadapté à nos navires de navigation côtière.

La commission européenne revient maintenant à la charge pour contraindre les navires en aluminium à appliquer ce texte avec pour argument l'amélioration de la sécurité des navires communautaires et la simplification des ventes de navires entre états.

La contrepartie étant que les navires deviendront dramatiquement plus lourds et plus chers, l'ARMAM est vent debout contre ce texte dont nous sommes certains qu'il n'apporte strictement rien en terme de sécurité et que l'enjeu des transactions entre états n'est pas suffisant tant ce cas est marginal.

Philippe résume les actions qui ont été entreprises au long de cette année avec le bureau de la réglementation pour tenter de faire entendre la voix de la France à la Commission.

Nous espérons que nos arguments pourront être entendus.

Il a également été question lors de cette réunion d'une mesure inscrite dans le décret 84.810 et qui impose aux navires de plus de 24 mètres la classification BV coque et machine.

Cette classification se traduirait par un surcoût lors de la construction pouvant aller jusqu'à 20% du prix du navire.

Nous avons pris un rendez-vous avec le bureau de la réglementation le 17 mars pour exposer les contraintes que cela engendre, les entraves à la mise en construction de nouveaux navires, et tenter de persuader notre administration de revenir sur cette obligation.

- Recherche de partenaires

Les fournisseurs suivants ont été contactés :

- France HELICES,
- KENT,
- IMNASA,
- KERSAUDY LEMEUR : en attente des commandes potentielles des adhérents
- LALIZAS,
- Les autres partenaires ont renouvelé leur partenariat,
- Un nouveau partenaire a rejoint ARMAM : l'agence maritime ATLANTIC MARINE SERVICES.

- Fonctionnement interne

Le bureau s'est réuni à 1 reprise en 2015 :

- Le 27 mars à BENODET.

La réunion programmée à Paris en décembre a dû être annulée compte tenu des évènements de fin d'année.

Philippe COURCAUD rappelle que les comptes rendus de ces réunions sont publiés sur le site internet régulièrement mis à jour.

Ce rapport n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

### **3. Approbation du bilan financier 2015 :**

Anne Marie BRET présente alors le bilan financier 2015.

- L'exercice se traduit par un bénéfice de **17 020 €** (contre un bénéfice de 3 170 € en 2014).
- Les produits sont constitués par les cotisations de l'année à hauteur de **32 050 €** (contre 32 200 € en 2014) et du partenariat à hauteur de **10 000 €** soit un total de recettes de **42 050 €**. A ces recettes se rajoutent les produits financiers pour **572 €**.
- Les charges s'élèvent à **25 602 €** et sont composées par les frais de déplacement et de réunion et l'assistance facturée par Croisières Inter Iles.
- La trésorerie s'élève à **67 821 €** contre **47 387 €** en 2014.

Le résultat en nette amélioration par rapport à l'an passé s'explique par :

- Diminution des dépenses liées aux réunions compte tenu de la tenue d'une seule réunion en 2015,
- Pas de recours à des conseillers extérieurs : les informations recueillies et transmises par ARMAM résultent du travail fourni en interne par les salariés de Croisières Inter Iles :
  - Sébastien PARIS pour toutes les questions relatives au social navigant, aux problèmes règlementaires, référent logiciel SANTIANO « solde navigant »
  - Anne-Marie BRET pour l'administratif, le site internet, la trésorerie ...

- Concours du conseiller technique Philippe SUBRERO.

Compte tenu du travail régulier et assidu de Philippe SUBRERO au bénéfice d'ARMAM, il est décidé de le rétribuer, les conditions seront définies lors d'une prochaine réunion de bureau. Il en est de même pour le travail fourni par Sébastien PARIS.

Ce rapport n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### **4. Suivi des adhérents :**

Anne Marie BRET évoque ensuite la composition d'ARMAM et le suivi des adhérents de 2015 à 2016 :

- En 2015 : 61 adhérents représentant environ un total de 550 marins en ETP, 5 500 000 pax transportés et 250 navires exploités,
- Au 10 mars 2016 : 30 adhérents pour un total de cotisations de 16 300 €

Il est rappelé que les cotisations n'ont pas évolué depuis 2014.

Philippe COURCAUD rappelle qu'il est primordial de réunir le plus grand nombre de professionnels afin d'être représentatif au plus haut niveau. Cependant bon nombre d'adhérents ne communiquent pas leurs effectifs, le nombre de navires exploités et de pax transportés. Or ces renseignements traités en global, se révèlent indispensables dans les échanges avec les différentes institutions afin de les convaincre du poids de la profession.

#### **5. Suivi des actions en cours :**

Philippe SUBRERO prend ensuite la parole pour faire le point sur les dossiers dont il assure le suivi :

- NUC : début 2016, nous avons eu la confirmation d'un projet d'évolution de la division 241, défavorable pour nos activités et notamment :
  - Abandon de la notion du « port base »,
  - Abandon de l'obligation de navigation diurne exclusivement.

Une synthèse très étayée a alors été rédigée pour tenter de contrecarrer ce projet (cf la lettre ouverte du 18/02/2016).

Les chantiers soutiennent la position d'ARMAM, la recrudescence des NUC entraînant une baisse du nombre de constructions de navires à passagers. Ainsi plusieurs chantiers ont envoyé des courriers pour soutenir cette démarche. Certains ont alerté le GICAN (Groupement des Industries de Construction et Activités Navales) qui a également relayé l'information auprès du Ministère de la Mer à Paris.

Il est rappelé qu'il serait souhaitable pour que l'action d'ARMAM prenne de l'ampleur que chaque armateur confronté à la problématique des NUC irréguliers, transmette la lettre ouverte aux élus locaux, régionaux, aux autorités compétentes de son secteur...

Les membres du bureau d'ARMAM siégeant dans les CRS soulignent que de plus en plus de NUC présentent des dossiers dans les commissions.

Le bureau d'ARMAM a obtenu un rendez-vous le 17 mars prochain à la DAM à Paris afin de débattre du sujet.

- Hublots vision sous-marine : Un problème est survenu suite à plusieurs ruptures inexplicables de hublots sur les navires à vision sous-marine et à la décision du BV de faire remplacer les hublots sur tous les navires de plus de 10 ans. Philippe SUBRERO a proposé à l'ARMAM de superviser la commande au laboratoire du BV d'une étude pour tenter de comprendre ce phénomène. Il est question notamment d'étudier la façon dont le méthacrylate se comporte au vieillissement. Différents tests ont été réalisés mais les résultats de l'étude tardent à être rendus disponibles par le BV. Cette étude est financée par les armateurs concernés par cette problématique avec participation de l'ARMAM et de Mer et Design.
- Mesures d'épaisseur de coque demandés par le BV : dans certains quartiers, le BV demande aux armateurs d'effectuer une mesure d'épaisseur de coque sur les navires en aluminium de plus de 10 ans et non classés. Seules certaines entreprises peuvent effectuer ces mesures et le tarif s'établit autour de 1 600 €. Actuellement le rythme de ces visites s'effectue sur les navires de plus de 10 ans et ensuite tous les 5 ans. Mais il est à craindre que ce contrôle d'une part se généralise et d'autre part devienne annuel. Il est alors évoqué la possibilité d'adresser au BV un courrier pour préciser les modalités de ces mesures. Cependant les armateurs n'étant pas tous confrontés à cette nouvelle mesure, il est décidé de ne pas mener d'action commune.

Philippe COURCAUD informe l'assemblée qu'il a récemment donné une interview à la revue SNSM Sauvetage à propos de la difficulté de recruter des marins brevetés, la SNSM rencontrant les mêmes embarras. Outre cette pénurie, les armateurs sont confrontés à la problématique de financer les recyclages des titres de formation maritime de leurs salariés, les dérogations étant dans le même temps de plus en plus difficiles à obtenir.

## 6. Questions diverses :

Philippe COURCAUD demande ensuite à Gérard BOUCHET de présenter le GASPE à l'assemblée.

De nouveau le sujet de la convention collective est abordé. En effet les armateurs ne souhaitent pas voir appliquer une convention collective existante pour le personnel navigant compte tenu de l'impact financier et social importants que générerait la ratification de la convention collective Armateurs de France, GASPE ou APERMA. Or la DAM refuse l'adoption d'une nouvelle convention collective propre à nos activités, invoquant un nombre insuffisant de salariés concernés.

Parallèlement le GASPE participe aux travaux du groupe de travail constitué pour mener la restructuration des branches maritimes existantes. Gérard BOUCHET, Président du GASPE, intervient alors pour préciser que le souhait de la DAM est de diminuer le nombre de conventions collectives existantes. Il précise que le GASPE associé à APERMA œuvre pour que le critère de 3 000 marins soit retenu et accepté par la DAM afin de bâtir une convention collective commune. Une proposition serait alors faite d'établir un tronc commun GASPE et APERMA et des niveaux différents d'obligations sociales selon les exploitations. La question se pose alors de savoir, si l'obligation d'entériner une convention collective s'imposait à ARMAM, s'il serait opportun d'adopter la même convention.

Un débat s'instaure et bon nombre d'armateurs font part de leur inquiétude de se voir imposer une convention qui fragiliserait les exploitations alors que les conditions d'exercice de la profession d'armateurs ARMAM et GASPE sont incomparables. Pour l'heure la convention ne s'impose pas encore mais il est indispensable qu'ARMAM suive les évolutions de cette réforme.

Un rapprochement avec le GASPE permettrait à ARMAM d'être mieux informé sur les questions sociales et réglementaires. Philippe COURCAUD pose donc la question à l'assemblée pour savoir si les adhérents souhaitent qu'ARMAM adhère au GASPE, la cotisation annuelle s'élevant à 3 000 €. Après un échange de vues, il est décidé que le GASPE fournira au bureau d'ARMAM un projet de convention d'adhésion qui sera étudié lors d'une prochaine réunion de bureau et sera ensuite soumis au vote de l'ensemble des membres.

Un débat s'instaure, puis, le Président constatant que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole, lève la séance à 13 h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, et le secrétaire.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE